

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	28
Absents	5
Procurations	4
Votants	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux septembre deux mille vingt-six par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Sabine MIRAL, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Gulistan DINCEL, Maurice QUATTROPANI, Mathis VIGUIER, Martine ROUJON, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Marie-Noëlle SAGE, Isabelle COURTIAL, Thierry RUSCASSIÉ, Marie-Chantal PUECH, Valérie ABADIE-ROQUES, Patrick MÉRAVILLES, Arnaud RAMPLOU, Franck TOURNERET, Benjamin GOURDON, Jean-François BLANC, Didier ROBLET, Audrey MATHIEU, Benjamin GOUDERGUES, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Julie SAVIGNAC, Laura BOUTONNET, Sandrine BUSCAYLET, Alexis CÉSAR

Absents ayant donné pouvoir : Christine LATAPIE (pouvoir à Françoise VITIELLO), Jean-Louis COSTE (pouvoir à Didier ROBLET), Rachida EL HAOUARI (pouvoir à Gulistan DINCEL), Salma BÉNALI (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN)

Absent excusé : Jean-Philippe ABINAL

Secrétaire de séance : Sabine MIRAL

FIN/135-2026**Budget 2026 - Décision modificative n°2 - Budget principal**

Vu l'avis unanimement favorable après examen de la commission en date du 21 septembre 2026,

CONSIDERANT que la Commune d'Onet-le-Château souhaite proposer une décision modificative du Budget Principal.

ENTENDU que cette décision modificative concerne des ajustements des crédits de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes détaillés comme suit :

CONSIDERANT qu'en ce qui concerne le fonctionnement, il est proposé :

D'abonder de 115 k€ les dépenses de personnel afin de reconstituer une marge pour les remplacements d'agents en absence longue durée ou autres dépenses imprévisibles. En effet, la provision budgétée sur l'exercice 2026 risque d'être insuffisante au regard, notamment de la prise en compte du recrutement d'un adulte relais (+ 17 k€) financé à hauteur de 12 k€ par l'Etat et l'augmentation des 3 points de CNRACL. Cette augmentation est compensée à hauteur de 27.5 k€ par un transfert de la masse salariale du Budget Restauration

- D'ajuster les prévisions de dépenses d'électricité à la baisse, compte tenu des divers investissements de sobriété énergétiques réalisés par la Commune. Ces économies permettent de compenser la hausse du budget consacré au carburant ;
- D'ajuster le chapitre 65 de -27,5 k€ en raison de la diminution de la subvention de fonctionnement allouée au budget annexe restauration de 30 k€ compte tenu de la baisse des dépenses de personnel liée à un taux de remplacement inférieur au prévisionnel. 2,5 k€ sont également affectés à ce chapitre pour permettre la prise en charge des créances admises en non-valeur ;
- D'inscrire en dépenses et en recettes 247 k€ afin de régulariser la déclaration de TVA sur les écritures de cession du terrain « Les Rialous » intervenue en 2025 ;
- D'ajuster à la hausse les recettes de fonctionnement au regard de l'exécution 2026, notamment sur les redevances d'occupation du domaine public titrées, le FCTVA perçu, la dotation de solidarité communautaire notifiée et diverses recettes liées aux revenus des immeubles ;
- D'inscrire le produit d'une nouvelle taxe instaurée par la loi de Finances pour 2024 : la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport à longue distance (TEITLD), dont le produit est affecté pour un douzième aux départements, aux communes et aux établissements de coopération intercommunale exerçant la compétence « voirie ». L'affectation de cette taxe est faite en fonction la longueur de la voirie en gestion. Le produit pour la commune s'élève à 7 589,31 € au titre de l'année 2024.

CONSIDERANT d'autre part qu'en ce qui concerne l'investissement il est proposé des mouvements entre chapitre et chapitre / opération.

CONSIDERANT que le budget doit être revu à la hausse sur certaines opérations afin de payer le solde des travaux du château d'Onet Village (tranche ferme et optionnelle 1) finalisés plus rapidement que prévu, mais également d'engager des travaux de réseaux de voirie liés à l'émergence ou l'avancée de nouveaux projets structurants sur le territoire .

CONSIDERANT ainsi qu'il est proposé de lisser les crédits de paiement sur les travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville qui seront reprogrammés en 2027.

CONSIDERANT que les modifications introduites par cette décision modificative sont détaillées ci-dessous :

■ EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Article	Objet	Propositions nouvelles
011	60612	Electricité	-16 000,00
011	60622	Carburants	10 000,00
012	64111	Paie	115 000,00
65	6541	Créances admises en non-valeur	2 500,00
65	65736212	Hébergement et restauration scolaires	-30 000,00
67	673	Annulation titre sur exercice antérieur	247 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			328 500,00

Recettes

Chapitre	Article	Objet	Propositions nouvelles
70	70323	Redevance d'occupation du domaine public	36 000,00
731	73158	Autres taxes liées aux transports, aux véhicules et aux droits de stationnement	7 500,00
74	741123	DSU	11 000,00
74	744	FCTVA fonctionnement	7 000,00
74	74718	Financement adulte relai	12 000,00
75	752	Revenus des immeubles	4 000,00
75	75888	Autres prestations	4 000,00
77	775	Cession de terrain	247 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			328 500,00

■ EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Article	Objet	Propositions nouvelles
2023003	2313	Constructions - AP / CP CHÂTEAU ONET VILLAGE	102'000,00
20230021	2313	Constructions - AP / CP SOBRIETE ENERGETIQUE BATIMENTS	-202 000,00
21	21538	Autres réseaux	100 000,00
Total opérations réelles			0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			0,00

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le budget afin de permettre les écritures nécessaires au bon fonctionnement de la Commune.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve la décision modificative 2026 N°2 du Budget principal telle qu'exposée ci- dessus.

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Sabine MIRAL

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 05 OCT. 2026

Et de la publication le : 05 OCT. 2026